



Problème de partage des vacances

Par **sassa26**, le **23/05/2010** à **11:13**

Bonjour, rnje rencontre des difficultés avec mon ex mari concernant le partage des vacances d'été. rnA savoir que d'après le jugement de divorce 2010 étant une année paire le choix de la période des vacances appartient au père. rnOr d'un commun accor oral, pas de preuve écrite, le père avait décidé de prendre notre fils fin juillet-début aout, maintenant que j'ai posé mes congés les 3 premières semaines de juillet, il désire le prendre pendant la meme période que moi. rnIl ne veut pas comprendre mes arguments, à savoir, que vis à vis de mon employeur je ne peux plus changer mes congés et que notre fils va etre super triste de ne pas pouvoir passer les vacances comme prévu avec sa maman. rnMerci d'avance pour tout vos éléments de réponse.

Par **julius**, le **23/05/2010** à **16:26**

Bonjour, rnMalheureusement vous venez d'apprendre que les écrits (dans le cas de différends maritaux comme dans d'autres cas) sont importants. rnSans preuve , vous ne pourrez pas démontrer que votre ex-mari est revenu sur sa décision. rnVous devez donc appliquer la décision de jugement du JAF.